



Partie 8.5

Gestion de la santé des porcs

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE	
8.5	POS sur la gestion de la santé des porcs (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé
	REGISTRE	
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire

PARTIE 8.5

GESTION DE LA SANTÉ DES PORCS

PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur la gestion de la santé des porcs** devrait être développée en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Elle devrait comprendre :
 - a. Des mesures de contrôle pour prévenir la propagation de maladies aux animaux sains à la ferme.
 - b. Des mesures pour atténuer l'impact des maladies à la ferme.
 - c. Le déplacement des animaux en fonction de leur statut sanitaire (sur le site et entre les sites).
 - d. Des mesures pour isoler, traiter et surveiller les porcs en fonction de leur état (une exigence à la partie 7.6).
 - e. Un programme d'immunisation visant à accroître la résistance des porcs aux infections.
 - f. Un Registre des mortalités (une exigence à la partie 6.3).
2. Les médicaments devraient être entreposés de manière à prévenir la contamination et conserver leur intégrité.

JUSTIFICATION

- a. Les animaux malades sont une source principale de contamination, les maladies pouvant se propager entre les animaux, entre les sites et même entre les régions.
- b. Le déplacement approprié des animaux à la ferme constitue un moyen important pour prévenir la contamination entre les animaux malades et les animaux en santé.
- c. L'admission des porcs malades à l'infirmerie favorise un soin et une surveillance appropriés.
- d. Les stratégies d'immunisation porcines jouent un rôle important dans la réduction d'éclosions et de la propagation de maladies.
- e. Le Registre des mortalités permet de suivre le taux de mortalité du troupeau et de communiquer avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour faire état d'un taux de mortalité anormal.

ORIENTATION

Il est recommandé de mettre les mesures de prévention suivantes :

- a. Contrôlez l'exposition des nouveaux porcs aux animaux de la ferme et à la flore microbienne.
- b. Nettoyez, lavez et désinfectez les parcs ou les bâtiments avant l'arrivée des nouveaux porcs à la ferme.
- c. Rédigez, en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, un plan sur la façon de gérer l'éclosion d'une maladie rapidement. Le plan devrait aussi aborder l'exposition contrôlée et l'acclimatation une fois la mise en quarantaine levée.
- d. Transférez les animaux malades à l'infirmerie. Ce parc devrait être conçu et avoir l'équipement nécessaire pour le confort des porcs, et permettre la surveillance de leur état de santé.
- e. Effectuez toutes les tâches requises auprès des porcs en santé en premier, puis effectuez les tâches auprès des porcs malades. Lorsqu'un porc est placé dans une infirmerie, il faut éviter de le ramener dans la pièce d'où il provient.
- f. Inscrivez les traitements donnés aux animaux selon les exigences et les recommandations du programme PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- g. Dotez-vous d'une stratégie d'immunisation porcine propre à chaque site. Celle-ci devrait prévoir l'exposition des nouveaux animaux aux animaux du bâtiment.
- h. Conservez les registres d'immunisation.
- i. Suivez le programme de vaccination mis en place en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et les pratiques recommandées sur l'utilisation et la manipulation des vaccins.

❓ QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.5.1	Fortement recommandé	Y a-t-il une POS sur la gestion de la santé des animaux qui comprend :				
		a. Des mesures de contrôle pour prévenir la propagation de maladies aux animaux sains à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Des mesures pour atténuer l'impact des maladies à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Le déplacement des animaux en fonction de leur statut sanitaire (sur le site et entre les sites)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		d. Des mesures pour isoler, traiter et surveiller les porcs en fonction de leur état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		e. Un programme d'immunisation visant à accroître la résistance des porcs aux infections?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		f. Un Registre des mortalités?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.5.2		Les médicaments sont-ils entreposés de manière à prévenir la contamination et conserver leur intégrité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée